

L'exposition à l'amiante des agents publics enfin indemnisée

Jeudi au siège social de l'Association de défense des victimes de l'amiante (ASAVA), une cinquantaine d'adhérents ont reçu un chèque de 8 000 euros en tant qu'indemnisation suite à l'exposition à l'amiante dans le cadre de leur profession. En janvier 2018, un protocole transactionnel avait été négocié entre l'association et le Ministère des Armées, grâce auquel 1 632 000 euros ont été versés. Gérard Lojewski, président de l'ASAVA, précise : « Cette décision en faveur des agents publics est le fruit d'une bataille de dix ans. Cette transaction a permis une prise en compte de plus de 200 dossiers en instance au tribunal administratif, d'autres vont l'être à leur tour. Bien entendu, chaque agent doit justifier de certains documents ».

Jusqu'alors, seuls les salariés du privé qui travaillaient dans l'un des établissements mentionnés à l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998 étaient indemnisés. De plus, Gérard Lojewski se félicite grandement de la décision prise par la Cour de Cassation, ce 5 avril, pour une extension de la réparation au préjudice d'anxiété.

PA. M.



Gérard Lojewski et une partie du conseil d'administration de l'ASAVA prêts à remettre le chèque de 8 000 euros aux professionnels qui ont été exposés à l'amiante.

Var Matin du 13 avril 2019

(Photo Pa. M.)

CE QU'ILS EN PENSENT

Fabrice : « Pendant des années, j'ai effectué de nombreux travaux de calorifugeage à base d'amiante pour l'Arsenal, sans protection car la dangerosité n'était pas reconnue. Je passe un scanner thoracique tous les 5 ans mais je sais que la maladie peut se manifester dans 6 ans ou 6 mois. Prendre en compte le préjudice d'anxiété est tout à fait justifié ».

Frédéric : « J'ai longtemps travaillé, pour la Défense Nationale, sous des plafonds amiantés. Lorsque des prélèvements dans l'air ambiant ont enfin été réalisés, grâce à la CGT qui a été un acteur majeur, il s'est avéré que le taux de fibres était supérieur à la norme. Obtenir réparation face au risque de santé me paraît légitime »